

Sous la présidence de M. Paul HEINTZ

### Liste des présents :

M. Paul HEINTZ, M. Adrien WEISS, Mme Sandy MOCHEL, M. Jean-Claude KOEBEL, Mme Aline KLIPFEL, M. Thierry HOERR, Mme Jeannine HUMMEL, M. Marc EGIZII, Mme Clothilde LOGEL, M. Serge KRAEMER, Mme Denise LOEWENKAMP, M. Benjamin RAPP, M. Didier BRAUN, Mme Chantal MULLER, Mme Anne FREY, M. Stéphane KASTNER, M. Claude PHILIPPS, Mme Esther SCHEIB, M. Thierry HOFFMANN, M. Christophe SCHIMPF, Mme Claire CARRARO, M. Pierre MAMMOSSER, Mme Béatrice HOELTZEL, M. Dominique STOHR, M. Christian KLIPFEL, M. Alain WURSTER, M. Olivier ROUX, Mme Nathalie SCHMITZ, Mme Aurélie REYMANN

### Absent excusé donnant procuration :

M. Marc MEYER (donne procuration à M. Stéphane KASTNER)

### Absent excusé

M. Jean Bernard WEIGEL (représenté par M. Thierry HOFFMANN)

N° 143/2023

### Assiste :

M. Olivier THOMASSIN

M. Jean-Claude KOEBEL est désigné secrétaire de séance.

### Point trois de l'ordre du jour - urbanisme :

#### 3.5 Modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Hattgau (Betschdorf)

Le président informe les conseillers communautaires que par délibération du conseil municipal de Betschdorf en date du 20 novembre 2023, la commune de Betschdorf a sollicité la Communauté de communes pour une modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur le ban de Schwabwiller.

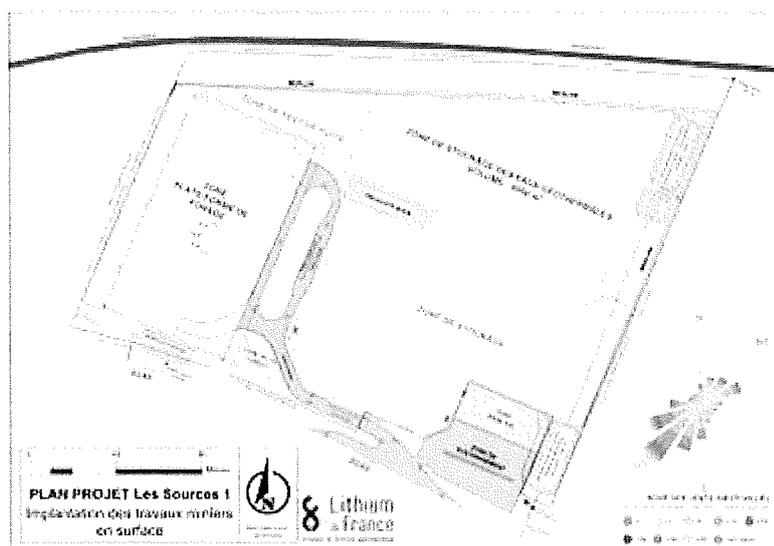
L'objectif du projet porté par Lithium de France est de reclasser une zone agricole « A » en zone « UX » ou « UT » afin de permettre l'installation d'une centrale de chaleur et d'une centrale de Lithium à l'Ouest du village de Schwabwiller sur une superficie totale de 4,36 ha.

### Projet de Lithium de France

#### Le projet comporte :

- Zone de plateforme où les puits seront positionnés pour l'extraction de l'eau géothermale
- Zone de stockage où seront installées les centrales de chaleur et de lithium
- Zone de stockage des eaux géothermale
- Zone de test de puits
- Zone de stationnement

L'emprise du sol est estimée à 4 ha



La limite nord de la zone à modifier est située en zone humide dont le porteur de projet propose de la modifier en zone naturelle. Au regard de la diminution d'une zone agricole, le code de l'urbanisme exige la procédure de révision allégée.

Le Président signale enfin que ce projet a été présenté à la commission d'urbanisme en date du 11 décembre 2023 et que la commission a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire par 29 voix pour et une abstention :

- Approuve le lancement d'une procédure de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur le ban de Betschdorf
- Autorise le Président à engager toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un bureau d'études chargé de ladite procédure d'urbanisme
- Autorise le Président à prendre toutes dispositions et signer tous documents se rapportant à cette procédure.

Suivent les signatures,  
Pour extrait conforme  
Fait à Hohwiller, le 21 décembre 2023  
Le Président  
Paul HEINTZ

